

Image not found or type unknown



Réintégration nationalité française

Par **rakotomavo**, le **22/04/2011** à **16:24**

Bonjour, j'ai demandé ma réintégration dans la nationalité française en juin 2007; l'on me répond négativement le 02/03/ 2011 pour cause d'insuffisance de ressources .Une demande de recours gracieux le 15/03/2011.rnJoint au téléphone le 21/04 le service concerné répond: vu le nbre de dossiers en souffrance, le mien sera traité vers fin mai ou début juin. Or à cette date un silence de plus de 2 mois aura été conservé par l'administration qui vaut implicitement décision de rejet de ma demande.rnMon recours ne peut être que le Tribunal administratif de Nantes.rnPuis-je recevoir de conseils sur la manière de rédiger une telle intervention?rnJ'ai des documents et arguments qui m'aident à y faire face.